

Relations Chine – Europe (UE) au début du XXI^e siècle novembre 2006

État des lieux : un développement remarquable

Relations diplomatiques

En se félicitant, en 2005, du trentième anniversaire de leurs relations diplomatiques, la Chine et l'Union européenne ont toutes deux affirmé que le début de ce nouveau siècle avait été marqué par un développement sans précédent des relations sino-européennes. L'un des premiers signes fut la création en 1998 du **Sommet Chine – Europe**, système de rencontre annuelle des dirigeants Chine – UE, dont le dernier a eu lieu à Helsinki le 9 septembre 2006. Mais c'est la période 2003 – 2004 qui a été la plus fructueuse. Elle a été celle de l'apogée de la diplomatie bilatérale avec la publication, de chaque côté, de **documents importants** définissant leurs relations mutuelles et l'établissement du **partenariat stratégique** sino-européen.

La politique actuelle de l'UE envers la Chine se base principalement sur un document ratifié en octobre 2003 et intitulé «**Intérêts communs et défis de la relation UE-Chine - vers un partenariat mature**». C'est un approfondissement des deux communiqués précédents, «*Building a Comprehensive Partnership with China* » en 1998 et «*EU Strategy towards China: Implementation of the 1998 Communication and Future Steps for a more Effective EU Policy* » en 2001. Pendant les cinq dernières années, ces trois documents à portée juridique ont déjà marqué explicitement les débuts d'un développement en trois étapes dans les relations sino-européennes : relations diplomatiques normales – partenariat compréhensible – partenariat stratégique.

La Chine, quant à elle, a d'abord publié en octobre 2003 le «Document chinois pour sa politique de l'UE» (le Document, ci-après), premier document régissant sa politique extérieure vis-à-vis d'un pays ou d'une région en particulier. Par la suite, l'année 2004 a été désignée « année de la Chine » en Europe, inaugurée par la visite officielle du nouveau président chinois Hu Jintao en France. C'est cette même année, lors de la visite en mai du premier ministre chinois Wen Jiabao dans cinq pays européens et à Bruxelles, que le partenariat stratégique sino-européen a été présenté et explicité pour la première fois.

Relations commerciales

Pour comprendre l'impact économique qu'engendrent les relations Chine – Europe, il suffit de se pencher sur les chiffres des principaux domaines commerciaux. Tout d'abord, la **position d'exportation** de l'un par rapport à l'autre a connu des changements radicaux. En 1975 (l'année de l'établissement des relations diplomatiques sino-européennes), les échanges commerciaux entre la Chine et l'UE ne comptait que pour 2,4 milliards de dollars. En 2004, ils se sont élevés à 177,3 milliards de dollars, soit 74 fois plus. En matière d'exportations, l'UE est devenue le premier partenaire de la Chine, tandis que la Chine en est le deuxième juste derrière les États-Unis. Sur le plan des **investissements directs**, le chiffre est passé de 4,7 milliards de dollars en 2000 à 41,74 milliards en octobre 2004. De plus, à la fin 2004, environ 19 200 entreprises européennes s'étaient déjà installées en Chine. L'UE est donc pour la Chine la quatrième source d'investissements derrière Hongkong, les États-Unis et le Japon.

Coopérations importantes

Quarante projets de coopération, se rapportant à la gestion de l'environnement, à l'éducation, à la gouvernance locale et aux services financiers et représentant une valeur totale d'environ 260 millions d'euros, ont été conclus entre la Chine et l'UE. De plus, les accords dans le secteur technologique ont été particulièrement développés : signé en octobre 2003, un accord relatif à la coopération au titre du programme de radionavigation par le satellite **Galiléo** ; en 2004, un autre accord touchant à la recherche commune sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Cette

coopération s'est reflétée au plan diplomatique : Pékin a soutenu en 2005 la candidature de l'Europe et de la France, contre celle du Japon, pour le site de construction du réacteur du **programme ITER** (*International Thermonuclear Experimental Reactor*). En outre, un accord destiné à faciliter le tourisme de groupe chinois dans l'UE a été signé en 2004.

Difficultés politiques et économiques non-négligeables pour les relations Chine – Europe

Entrelacement de l'embargo des ventes d'armes et de la question des droits de l'homme

La Chine a demandé officiellement la levée de **l'embargo des ventes d'armes** dans le Document de 2003, considérant qu'il est dépassé car datant de la guerre froide. Le Conseil européen a ratifié en décembre 2004 un agenda fixant que la levée aurait lieu au plus tard en juin 2005. Pourtant, les États-membres n'ont pas trouvé d'accord à l'unanimité avant cette date: la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne ont approuvé la demande chinoise, alors que les pays nordiques et l'Irlande l'ont refusée, et que le Royaume-Uni et les Pays-Bas sont restés prudents à ce sujet. En général, trois causes sont évoquées par les pays qui s'opposent à l'embargo de l'UE. En premier lieu, la modernisation de l'armée chinoise, cible des critiques des pays occidentaux, est considérée comme une menace pour la paix du détroit de Taïwan. En deuxième lieu, l'Europe se trouvant en position délicate vis-à-vis de la Chine et des États-Unis, à cette fois privilégié ces derniers, hostiles à la levée de l'embargo, et ce afin d'améliorer les relations transatlantiques fragilisées par la guerre d'Irak. Enfin, l'Europe reproche toujours à Pékin le non respect de certains **droits fondamentaux**, comme les droits des dissidents politiques, l'attitude vis-à-vis des croyances, la liberté d'expression, la peine de mort, ainsi que la situation des minorités ethniques. Les pays nordiques exigent une amélioration significative des droits de l'homme en Chine avant de lever l'embargo des ventes d'armes.

Divergences économiques

Accorder **le statut d'économie de marché (MES)** à la Chine est toujours au centre des discussions sino-européennes. En fait, il s'agit d'une question qui concerne presque uniquement les enquêtes en matière de défense commerciale. Comme les Européens utilisent le statut non-MES de la Chine comme **une arme d'anti-dumping** contre les produits chinois, il y a eu jusqu'à maintenant plus de 90 enquêtes d'anti-dumping sur des produits chinois très variés, soit un tiers de la totalité des enquêtes reçues par la Chine. Selon les Chinois, les Européens traitent cette question avec un regard politique, puisqu'ils ont accordé le MES à la Russie et à l'Ukraine dont le système économique est moins développé que celui de la Chine au niveau de l'économie de marché. En revanche, l'UE considère que le MES est une question technique, en montrant les problèmes existant dans l'économie chinoise, comme l'inégalité des entreprises, l'imperfection du marché financier et des lois sur les capitaux et la faillite. **Le déficit commercial** est un autre problème épineux. En 2004, l'UE affichait un déficit de 78 milliards d'euros, soit le solde négatif le plus important par rapport à tous ses partenaires. Dans la mesure où l'UE croit que le problème émane d'abord du **système de préférences généralisées (SPG)**, elle a supprimé ces dernières années une grande partie des catégories de produit de la liste de produits bénéficiaires de SPG vis-à-vis uniquement des produits chinois. Ensuite, l'Europe revendique **une implémentation plus approfondie des dispositifs que la Chine doit respecter au sein de l'OMC**. Enfin, l'UE démontre que les améliorations dans de nombreux domaines ne sont pas satisfaisantes, par exemple la protection de la propriété intellectuelle et l'ouverture du marché chinois.